

RÈGLEMENT DU CONCOURS « FAIT SHOW CET AUTOMNE »

Description et durée du concours

1. Le présent règlement régit tous les aspects du concours « **FAIT SHOW CET AUTOMNE** » et lie les participants.
2. Le concours « **FAIT SHOW CET AUTOMNE** » est organisé par Caisse populaire acadienne ltée (ci-après appelée UNI) et se tient du **lundi 15 juillet à 00 h 01 au vendredi 13 septembre 2019 à 23 h 59**.

Admissibilité

3. Ce concours est ouvert exclusivement aux membres particuliers d'UNI, résidents du Nouveau-Brunswick et âgés de plus de 19 ans au moment de l'inscription au concours. Sont exclus : les employés, dirigeants, administrateurs, bénévoles, représentants ou agents d'UNI et de ses filiales et toute personne demeurant sous un même toit que l'une de ces personnes.

Comment participer

4. Pour s'inscrire au concours, le participant doit adhérer à une carte de crédit Visa ou MasterCard d'UNI et être approuvé. Le participant sera alors automatiquement inscrit au concours. Les cartes Affaires, Entreprise, Approvisionnement et Visa US sont exclues de ce concours.
5. Il est également possible de participer au concours en préparant un exposé d'au moins 500 mots sur « Pourquoi la carte de crédit UNI est la meilleure pour moi », en indiquant son nom, adresse complète, numéro de téléphone, adresse courriel, âge, nom du point de services ainsi que le prix sélectionné et la date et poster le tout dans une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse suivante : UNI Coopération financière, Édifice MARTIN-J.-LÉGÈRE, 295, boul. Saint-Pierre Ouest, Case postale 5554, Caraquet NB E1W 1B7. Les participations envoyées par la poste doivent être postées au plus tard la dernière journée du concours, soit le 13 septembre 2019 (l'oblitération en faisant foi), sous peine de nullité. Sur réception de l'exposé, la participation au concours sera traitée de la même façon que les participations électroniques et donnera une chance de gagner si toutes les autres conditions d'admissibilité et de participation sont respectées. Une seule participation par enveloppe dûment affranchie. Les inscriptions ainsi obtenues sont soumises aux mêmes conditions que celles applicables aux autres inscriptions. Les reproductions mécaniques ne sont pas acceptées. Les participations deviennent la propriété d'UNI et ne seront pas retournées.
6. Chaque adhésion à une carte de crédit donne droit à une participation. À noter qu'il y a une limite d'un prix par participant

Prix

7. Il y a trois (3) prix d'une valeur totale de 3 973 \$ à gagner :
 - **Grand prix** (valeur totale de 2 723 \$) comprenant quatre (4) billets pour trois (3) spectacles au Capitol de Moncton (Sylvain Cossette le 19 octobre 2019 à 20 h, Bobby Bazini le 10 novembre 2019 à 19 h 30 et Noël avec les Muses, les frères Belivo & Roland Gauvin le 15 décembre 2019 à 19 h 30), d'une valeur de 584 \$, 2 suites au Residence Inn by Marriott de Moncton pour chacune des trois (3) dates d'une valeur de 1 138 \$ ainsi que 1 000 \$ en argent pour les diverses dépenses (essence, repas, etc.).
 - **2^e prix** : 1 000 \$ en cartes-cadeaux Visa ou MasterCard
 - **3^e prix** : 250 \$ en cartes-cadeaux Visa ou MasterCard
8. Le tirage des prix sera effectué au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues pendant la durée du concours. Le tirage aura lieu, en présence de témoins, le **vendredi 4 octobre 2019** ou toute date subséquente s'il y a impossibilité d'effectuer le tirage à cette date. Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période du concours.

Conditions générales

9. Pour être déclaré gagnant, chaque participant sélectionné au hasard devra respecter les autres conditions suivantes :
- Être joint par UNI dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date du tirage;
 - Confirmer qu'il remplit les conditions d'admissibilité et les autres exigences du présent règlement;
 - Répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée lors d'un appel téléphonique;
 - Fournir une preuve de résidence permanente au Nouveau-Brunswick (Permis de conduire
 - Signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par les organisateurs du concours par la poste, par télécopieur ou par courriel et le retourner à ces derniers dans les quinze (15) jours ouvrables suivant sa réception.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées ci-dessus ou toute autre condition mentionnée au présent règlement, le participant sélectionné sera disqualifié et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement de participation jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant de chaque prix. Les mêmes conditions resteront alors applicables en faisant les adaptations nécessaires, le cas échéant.

- Dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception du Formulaire de déclaration, UNI communiquera avec chaque personne gagnante afin de l'informer des modalités de prise de possession de son prix. En cas de refus de recevoir son prix par la personne sélectionnée ou à défaut de respecter les autres modalités obligatoires dans un délai de dix (10) jours ouvrables suite à cette communication, UNI sera libérée de toute obligation relativement à la remise de ce prix et pourra procéder, à sa discrétion, à un nouveau tirage, et ce, jusqu'à ce qu'un gagnant soit identifié.
- Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions sans appel d'UNI, qui administre le concours.
- Chaque prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne ou substitué à un autre prix.
- Toutes les inscriptions seront sujettes à des vérifications par UNI. Toute demande frauduleuse sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit au tirage. La décision d'UNI à cet effet est finale et sans appel.
- Dans l'éventualité où UNI ne pouvait attribuer un prix tel qu'il est décrit au présent règlement, elle se réserve le droit de remplacer, à son entière discrétion, le prix par un prix de valeur comparable.
- UNI ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours se dégage de toute responsabilité se rattachant aux prix et au concours et ne fournit aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
- Toute personne qui participe au concours dégage les organisateurs du concours de toute responsabilité quant aux dommages ou pénalités qui pourraient découler de sa participation au concours, de l'acceptation et de l'utilisation du prix. Le gagnant s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité à cet effet préalablement à l'obtention de son prix.
- Chaque personne sélectionnée reconnaît qu'à compter de la réception de la communication écrite lui confirmant son prix, l'exécution des obligations liées au prix devient l'entière et l'exclusive responsabilité du gagnant ou de la gagnante.
- UNI se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin au concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée.
- UNI, ses filiales et ses institutions et toute autre personne morale de son groupe corporatif, et respectivement ses membres, administrateurs, dirigeants, employés, ainsi que tout autre intervenant relié à ce concours (ci-après désignés « Bénéficiaires de décharge »), n'assumeront aucune responsabilité quant à toute participation perdue, mal acheminée ou en retard à cause d'un problème lié au service postal, ou toute autre défaillance, pour quelque raison que ce soit. Ils n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux et/ou des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, bogues ou d'un échec lors d'un envoi à UNI pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. UNI et les autres bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes à la suite de leur inscription au concours. UNI et les autres bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce concours conformément aux règles établies aux présentes.

20. En acceptant le prix, toute personne gagnante autorise UNI à utiliser son nom, lieu de résidence, photographie, image, voix et déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
21. Nous pouvons utiliser les renseignements fournis lors de votre inscription au concours afin de vous présenter des produits et services susceptibles de vous intéresser, sauf si la loi l'interdit. Nous pouvons communiquer avec vous par divers moyens, y compris le téléphone, le courriel ou le courrier, en utilisant les coordonnées que vous nous avez fournies. En participant à ce concours, vous consentez à une telle utilisation et communication.
22. Le règlement du concours est disponible sur le site uni.ca/Capitol
23. En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du règlement, la version française prévaudra.
24. Le concours est assujetti à toutes les lois applicables.

N.B. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.